

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS - COMMUNAUTÉ URBAINE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1211-2 et L. 1211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 22 juillet 2020 relative à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président en application des articles L. 1211-2 et L. 1211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°12 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 18 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole s'est engagée à accompagner le développement des entreprises liées au filin de compétences ALPES - Route des bornes de des hyperfréquences et de la haute vers l'association ALPES et l'association Hyper en décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a décidé de porter un investissement personnel du centre l'association de l'ALPES - Route des bornes de des hyperfréquences, le Département ODE, du laboratoire de recherche N2DE, l'association COTTE, ainsi que de la société Consonance Web en décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que cet ensemble constitue désormais « Centre d'innovation et de recherche en électronique » a été classé dans le domaine public de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération en date du 29 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que la société CONSONANCE WEB a souhaité modifier la superficie des locaux qu'elle occupe ;

D É C I D E

Qu'à compter du 1^{er} septembre 2022 et pour une durée de quatre ans, la superficie des locaux situés à disposition de la société CONSONANCE WEB sera portée de 115 m² à 140 m² au Niveau R+1 du Bâtiment 1 du CREI ;

Le montant de la redevance s'élève à 120,00 € HT par mètre carré et par an. Les charges s'élèvent à 30,00 € HT par mètre carré et par an ;

Fait à Limoges, le 04/08/2022

Publié le : 25/08/2022

Le Président,
Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général
Sylvain ROGUES
Président du Conseil d'Administration
de la Communauté
d'agglomération Limoges Métropole

DÉCISION

Décision concernant une convention d'occupation de locaux du domaine public avec la société CONSONANCE WEB

1 DOCUMENT - Publié le 25 Août 2022



DEC_ECO_23159__OCCUPATION_LOCAUX_CIRE_CONSONANCE__WEB.pdf
(.pdf, 79,1 Ko)



TÉLÉCHARGER